



## 12 EPCI couvrent le département des Pyrénées-Orientales

**A**près la mise en place de la loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), 12 intercommunalités à fiscalité propre couvrent le département des Pyrénées-Orientales au 1<sup>er</sup> janvier 2017, comme en 2016.

Élodie Martal, Stéphane Méloux, Insee

Le département des Pyrénées-Orientales est le seul département d'Occitanie à compter autant d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 qu'en 2016 : 1 communauté urbaine (CU) et 11 communautés de communes (CC).

Le périmètre de la CU Perpignan Méditerranée Métropole, seule communauté urbaine de la région Occitanie, n'a pas été modifié. De même, les périmètres de 10 communautés de communes sont restés inchangés. Seule la CC Corbières Salanque Méditerranée, nouvel EPCI, résulte de la fusion de la CC Salanque Méditerranée avec la CC des Corbières, située dans l'Aude, avec 2 communes qui appartenaient à la CA du Grand Narbonne. Au final, cette communauté de communes, dont le siège Clairà est situé dans les Pyrénées-Orientales, compte 18 communes de l'Aude et 3 des Pyrénées-Orientales. Ces dernières représentent néanmoins les trois quarts de la population de l'EPCI. Dès lors, le département des Pyrénées-Orientales est dans la région celui qui compte le plus

grand nombre de communes d'un département voisin au sein d'un de ses EPCI. À l'inverse, aucune commune du département ne relève d'un EPCI voisin.

### Plus de la moitié des habitants vivent dans la CU Perpignan Méditerranée Métropole

Avec 264 000<sup>1</sup> habitants, la CU Perpignan Méditerranée Métropole concentre plus de la moitié de la population des Pyrénées-Orientales. La CC des Albères et de la Côte Vermeille compte 55 000 habitants, 6 communautés de communes ont entre 18 000 et 22 000 habitants. Les 4 restantes comptent moins de 10 000 habitants. Au final, les communautés de communes dont le siège se situe dans les Pyrénées-Orientales comptent en moyenne 18 900 habitants. ■

<sup>1</sup> Population au 1<sup>er</sup> janvier 2014

### 1 6 communautés de communes comptent plus de 20 000 habitants

Population des EPCI à fiscalité propre dans les Pyrénées-Orientales

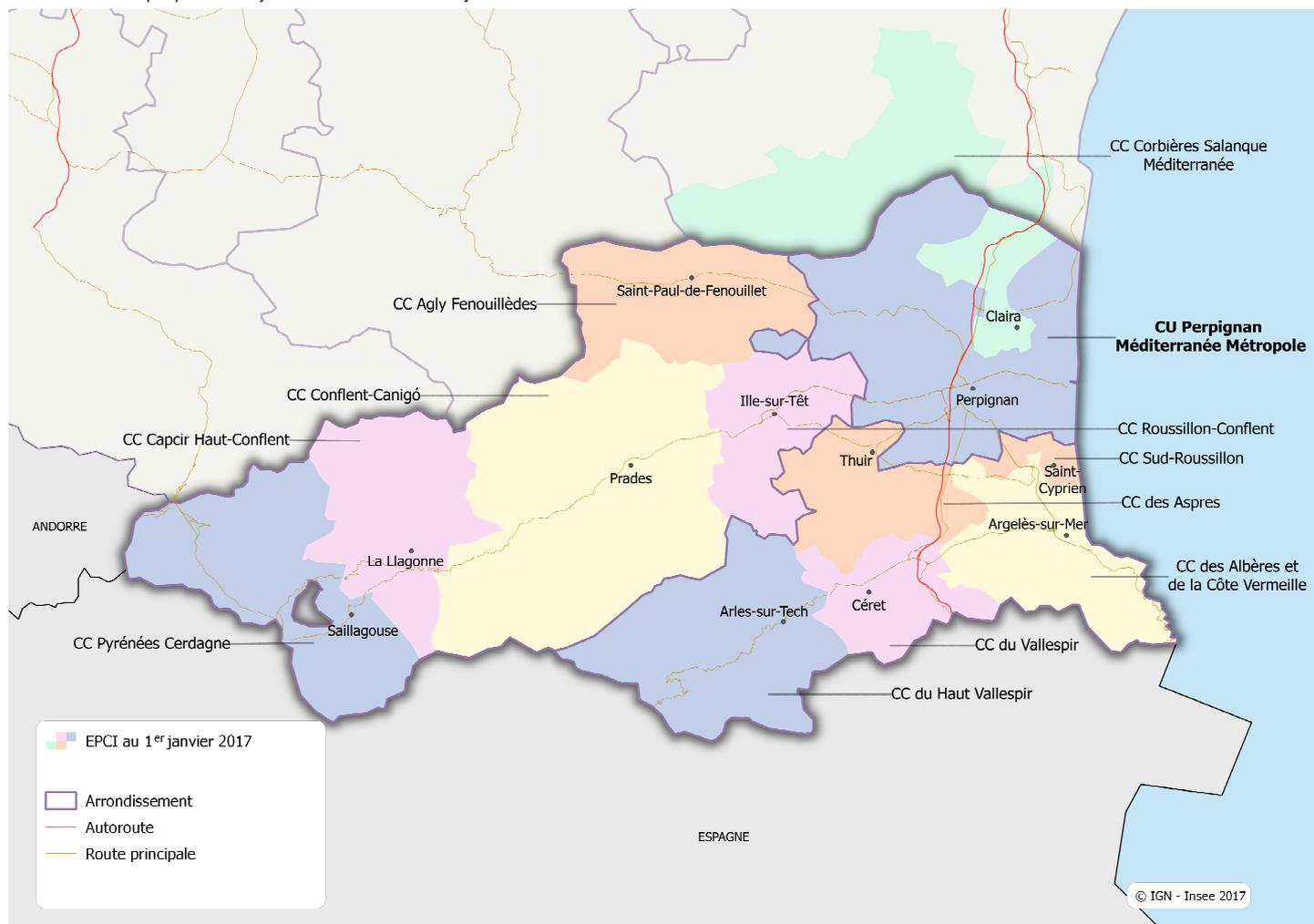
Nom de l'EPCI	Nombre de communes	Population au 1 <sup>er</sup> janvier 2014
CU Perpignan Méditerranée Métropole	36	264 105
CC des Albères et de la Côte Vermeille	15	54 908
CC Sud-Roussillon	6	21 532
CC Corbières Salanque Méditerranée*	21	21 085
CC du Vallespir	10	20 509
CC Conflent-Canigó	47	20 464
CC des Aspres	19	20 247
CC Roussillon-Conflent	16	18 118
CC du Haut Vallespir	14	9 800
CC Pyrénées Cerdagne	19	8 696
CC Agly Fenouillèdes	22	6 095
CC Capcir Haut-Conflent	19	5 973

\* dont 18 communes situées dans l'Aude

Source : Insee, recensement de la population 2014

## 2 1 communauté urbaine et 11 communautés de communes couvrent le département

EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 dans les Pyrénées-Orientales



Sources : ministère de l'Intérieur, base nationale sur l'intercommunalité ; Insee, code officiel géographique au 1<sup>er</sup> janvier 2017

## Cadre réglementaire

La loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), vise notamment à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités. Après une phase de consultation menée par les préfets de département qui a conduit à l'établissement de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, les arrêtés de fusion ont été adoptés en 2016, pour une entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Les EPCI à fiscalité propre doivent compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil à 5 000 habitants dans certains cas (zone de densité faible ou montagnaise).

## EPCI et arrondissements

Le regroupement des EPCI a parfois conduit à une mise en cohérence du périmètre administratif. Ainsi, les limites des arrondissements ont pu être modifiées au 1<sup>er</sup> janvier 2017 afin d'articuler le périmètre des EPCI et des arrondissements. Dans les Pyrénées-Orientales, les arrondissements de Céret et de Prades s'agrandissent, alors que le périmètre de celui de Perpignan diminue. Ainsi, 24 communes de ce dernier rejoignent l'arrondissement de Céret et 23 celui de Prades.

**Insee Occitanie**  
36, rue des Trente-Six Ponts  
BP 94217  
31054 Toulouse Cedex 4

**Directrice de la publication :**  
Caroline JAMET

**Rédactrice en chef :**  
Michèle EVEN

ISSN : 2493-4704

© Insee 2017

## Pour en savoir plus

- « L'essentiel des zonages en Occitanie - La population des principaux zonages », sur [insee.fr](http://insee.fr)
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1<sup>er</sup> janvier 2017 », bulletin d'information statistique de la DGCL, n° 113, janvier 2017
- « La carte intercommunale au 1<sup>er</sup> janvier 2016 », bulletin d'information statistique de la DGCL, n° 109, mars 2016

